



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 60618

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les réflexions exprimées par le cercle des eaux minérales naturelles concernant l'hydratation et plus particulièrement l'importance des messages sanitaires clairs pour les Français. Soulignant que d'après les résultats d'une étude TNS Sofres de 2012, seuls 2 % des Français connaissent le repère nutritionnel du PNNS « boire de l'eau à volonté », le cercle des eaux minérales naturelles propose d'envisager d'introduire un repère quantitatif clair et précis sur la consommation journalière d'eau, à l'instar de la plupart des messages nutritionnels qui comportent des repères quantitatifs clairs tels que « mangez au moins 5 fruits et légumes par jour » ou « mangez 3 produits laitiers par jour ». Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'eau est indispensable au fonctionnement de notre organisme. Sur la base des travaux scientifiques menés par l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), le programme national nutrition santé (PNNS) recommande de boire chaque jour de « l'eau à volonté ». La sensation de soif est le signe que notre corps manque d'eau. Ce n'est pas tant le choix de l'eau qui est important mais plutôt le fait d'en boire suffisamment chaque jour. L'eau du robinet est régulièrement contrôlée pour garantir sa qualité. Elle constitue la source à privilégier pour l'ensemble de la population. Il ne semble pas nécessaire de proposer un repère plus précis car les besoins journaliers en eau varient selon les individus, en fonction de leur âge, de leur sexe et de leurs activités. Le PNNS mentionne également comme repère de limiter la consommation de produits sucrés notamment les boissons sucrées. Le PNNS a produit de nombreux outils et mécanismes incitatifs, servant de support aux actions. Le repère « eau à volonté » est présent dans les différentes affiches ainsi que dans les guides nutrition de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) diffusés à plus de 20 000 exemplaires. Une fiche repère « de l'eau sans modération » a été largement diffusée à la population. Enfin, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a été saisie en 2012 par la direction générale de la santé pour actualiser les repères de consommations alimentaires du PNNS, dont celui de l'eau pour les différents groupes de population. Le rapport est attendu à la fin de l'année 2014 et il fournira les bases pour actualiser en 2015 les outils de transmission des messages liés aux repères actualisés.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60618

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5922

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9285